

Extension de la réserve naturelle nationale du Venec

**Groupes de travail thématique
du comité de pilotage**

Jeudi 29 novembre 2018

Salle polyvalente de Brennilis



Photo : E. Holder



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU FINISTÈRE

Rappel du calendrier

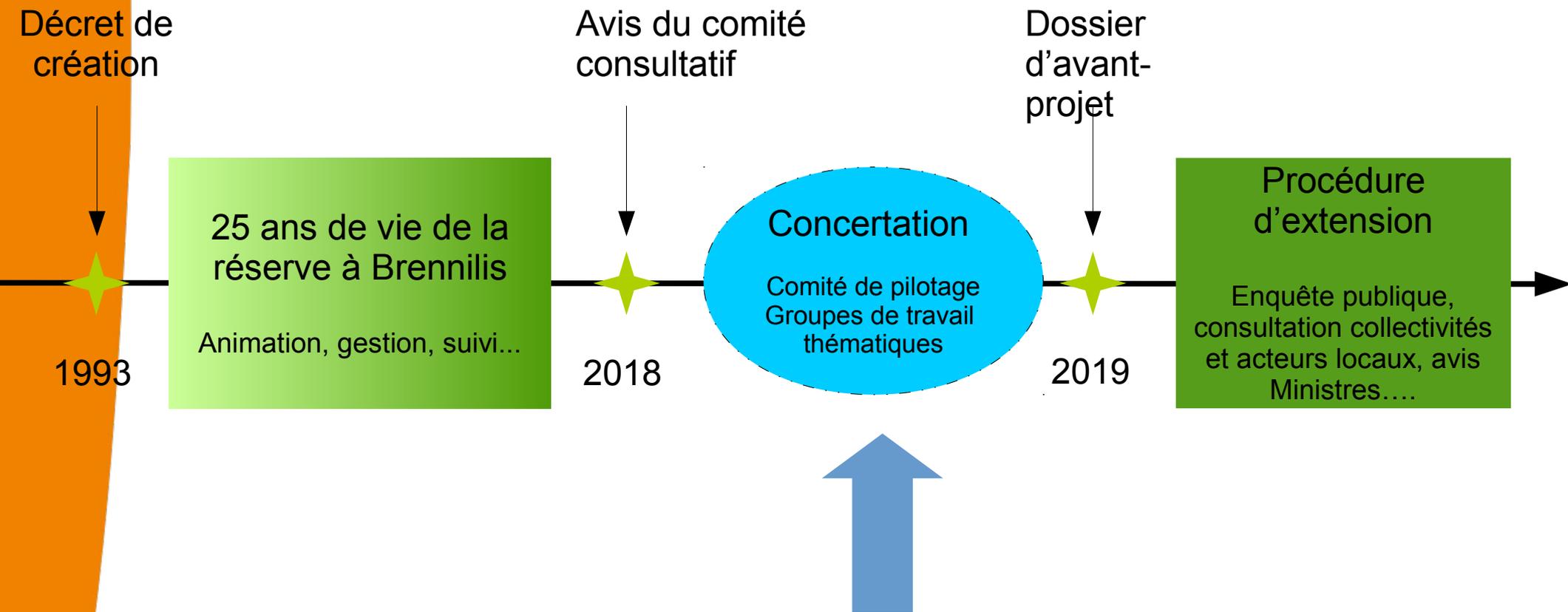
Jeudi 29 novembre 2018

- 9h30-12h30 : thématique « Agriculture »
- 13h30-16h30 : thématique « Sylviculture »

Mardi 11 décembre 2018

- 9h30-11h : thématique « Loisirs et tourisme »
- 11h-12h30 : thématique « Valorisations territoriales »
- 13h30-16h30 : thématique « Chasse »

Le cadre de travail



Objectifs des groupes de travail thématiques :

- affiner le diagnostic des usages, sur la base de cartographies à la parcelle
- discuter des différents points de réglementation envisageables et de leur acceptabilité pour les parties prenantes du projet

Le cadre de travail

Ce que le projet d'extension envisage

Poursuite des usages en vigueur (agriculture, sylviculture, chasse, randonnées) + protection des landes et prairies en bon état écologique

Gestion et restauration des landes sur les parcelles du Conseil Départemental (ENS)

Conventions de gestion entre le gestionnaire et les propriétaires volontaires pour un entretien concerté (haies, prairies...)

Chasse autorisée selon la volonté des propriétaires : signature de conventions cynégétiques entre sociétés de chasse et propriétaires

Moyens plus conséquents pour la gestion de la réserve, sa valorisation et pour la mise en place de projets sur le territoire

Ce que le projet d'extension n'envisage pas

Interdiction des pratiques agricoles, sylvicoles

Expropriation

Intervention directe du gestionnaire sur les parcelles privées

Interdiction de la chasse

Territoire mis sous cloche, déconnecté des habitants, des élus, des acteurs socio-économiques

Bilan des réunions du 29/11

Remarques générales

- des échanges constructifs tant sur le diagnostic des usages que sur le projet de réglementation et de gestion pour la future réserve si extension
- des réponses et des garanties apportées aux inquiétudes des agriculteurs et des sylviculteurs
- un besoin de démontrer la plus-value que peut représenter la réserve sur un territoire étendu (à une zone où les activités sont présentes et variées plus que sur la réserve actuelle)
- le dispositif « réserve naturelle nationale » reste encore à expliciter localement : ses missions, ses moyens, son organisation (comité consultatif en particulier) et les partenariats possibles (convention, cahier des charges...)
- une réaffirmation du caractère pérenne et stable sur le long terme de la réglementation et des moyens de la réserve
- Une opportunité de mettre en valeur la Bretagne intérieure : un territoire, un patrimoine, des pratiques, des acteurs

Bilan des réunions du 29/11

Agriculture :

- une volonté assumée dans le projet de ne plus retourner de prairie, avec la proposition de permettre des dérogations pour des pratiques cohérentes avec le plan de gestion.
- une clarification à faire sur le statut des différentes voies et chemins et sur les responsabilités et moyens d'entretien → des partenariats à envisager dans le cadre de l'extension (propriétaires / commune / réserve).
- la poursuite des activités agricoles sur les parcelles actuellement exploitées comprend aussi la possibilité de réaliser les travaux d'entretien courant des parcelles, la circulation des véhicules à moteur pour la gestion et la circulation des chiens.
- le dispositif réserve permet de flécher des financements spécifiques (État, Europe, Région) sur des territoires à forts enjeux, notamment pour la poursuite des pratiques agricoles en espace protégé.
- à Brennilis l'enjeu n'est pas d'interdire, mais d'assurer à long terme une gestion adaptée pour le maintien en bon état de ces milieux exceptionnels.

Bilan des réunions du 29/11

Sylviculture :

- pas de contrainte pour la sylviculture, mais une poursuite des ces activités uniquement sur les parcelles actuellement exploitées.
- un besoin de repositionner les enjeux climatiques (bois-énergie et bois-construction) et d'attractivité du territoire (dont le prix du foncier) dans un cadre plus large, à l'échelle notamment du PNR Armorique et plus globalement de la région → le projet d'extension doit prendre en compte ces enjeux, mais ne doit pas porter une responsabilité qui le dépasse.

Loisirs-tourisme, valorisation, chasse :

- Quelles retombées positives peut-on envisager pour le territoire ?
- Que peut apporter le « label » réserve pour l'attractivité touristique ?
- Pas de contraintes identifiées pour la chasse

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU FINISTÈRE